

Bibliothèque Anarchiste
Anti-copyright



Résolutions du Congrès de l'Internationale Anti-autoritaire de Saint-Imier

Les participants au Congrès de Saint-Imier

Les participants au Congrès de Saint-Imier
Résolutions du Congrès de l'Internationale Anti-autoritaire de Saint-Imier
15–16 Septembre 1872

Consulté le 7 août 2016 de panarchy.org
Après l'expulsion des anarchistes au Congrès de l'Internationale à La Haye
(2–7 Septembre 1872), Michel Bakounine, James Guillaume et les anarchistes
d'autres fédérations et sections se retrouvent dans le village de Saint-Imier
(Jura Suisse) et prennent des résolutions dans ce que sera connu comme le
Congrès de l'Internationale Anti-autoritaire.

fr.theanarchistlibrary.org

15–16 Septembre 1872

- Rafael Farga-Pellicer
- Nicolas Alonso Marselau
- Tomàs Gonzàles Morago
- 2 délégués des sections françaises :
 - Camille Camet
 - Jean-Louis Pindy
- 2 délégués de la fédération jurassienne :
 - James Guillaume
 - Adhémar Schwitzguébel
- 1 délégué de deux sections américaines :
 - Gustave Lefrançais

Table des matières

PREMIÈRE RÉOLUTION	5
DEUXIÈME RÉOLUTION	6
TROISIÈME RÉOLUTION	7
QUATRIÈME RÉOLUTION	8
RÉSOLUTION FINALE	9

plus conscients de l'abîme qui existe entre la bourgeoisie et le prolétariat, de fortifier l'organisation des travailleurs, et de préparer, par le fait des simples luttes économiques, le prolétariat à la grande lutte révolutionnaire et définitive qui, détruisant tout privilège et toute distinction de classe, donnera à l'ouvrier le droit de jouir du produit intégral de son travail, et par là les moyens de développer dans la collectivité toute sa force intellectuelle, matérielle et morale.

La Commission propose au Congrès de nommer une commission qui devra présenter au prochain Congrès un projet d'organisation universelle de la résistance, et des tableaux complets de la statistique du travail dans lesquels cette lutte puisera de la lumière. Elle recommande l'organisation espagnole comme la meilleure jusqu'à ce jour.

RÉSOLUTION FINALE

Le Congrès propose d'envoyer copie de toutes les résolutions du Congrès, et du **Pacte d'amitié, de solidarité et de défense mutuelle**, à toutes les fédérations ouvrières du monde, et de s'entendre avec elles sur les questions qui sont d'intérêt général pour toutes les fédérations libres.

Le Congrès invite toutes les fédérations qui ont conclu entre elles ce pacte d'amitié, de solidarité et de défense mutuelle, à se concerter immédiatement avec toutes les fédérations ou sections qui voudront accepter ce pacte, pour déterminer la nature et l'époque de leur Congrès international, en exprimant le désir qu'il ne se réunisse pas plus tard que dans six mois.

Les participants au Congrès de Saint-Imier (15 délégués) :

- 6 délégués des sections italiennes :
 - Michail Bakounin
 - Carlo Cafiero
 - Andrea Costa
 - Errico Malatesta
 - Giuseppe Fanelli
 - Ludovico Nabruzzi

- 4 délégués des sections espagnoles
 - Carlos Alerini

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Organisation de la résistance du travail — Statistique.

La liberté et le travail sont la base de la morale, de la force, de la vie et de la richesse de l'avenir. Mais le travail, s'il n'est pas librement organisé, devient oppressif et improductif pour le travailleur ; et c'est pour cela que l'organisation du travail est la condition indispensable de la véritable et complète émancipation de l'ouvrier.

Cependant le travail ne peut s'exercer librement sans la possession des matières premières et de tout le capital social, et ne peut s'organiser si l'ouvrier, s'émancipant de la tyrannie politique et économique, ne conquiert le droit de se développer complètement dans toutes ses facultés. Tout Etat, c'est-à-dire tout gouvernement et toute administration des masses populaires, de haut en bas, étant nécessairement fondé sur la bureaucratie, sur les armées, sur l'espionnage, sur le clergé, ne pourra jamais établir la société organisée sur le travail et sur la justice, puisque par la nature même de son organisme il est poussé fatalement à opprimer celui-là et à nier celle-ci.

Suivant nous, l'ouvrier ne pourra jamais s'émanciper de l'oppression séculaire, si à ce corps absorbant et démoralisateur il ne substitue la libre fédération de tous les groupes producteurs fondée sur la solidarité et sur l'égalité.

En effet, en plusieurs endroits déjà on a tenté d'organiser le travail pour améliorer la condition du prolétariat, mais la moindre amélioration a bientôt été absorbée par la classe privilégiée qui tente continuellement, sans frein et sans limite, d'exploiter la classe ouvrière. Cependant l'avantage de cette organisation est tel que, même dans l'état actuel des choses on ne saurait y renoncer. Elle fait fraterniser toujours davantage le prolétariat dans la communauté des intérêts, elle l'exerce à la vie collective, elle le prépare pour la lutte suprême. Bien plus, l'organisation libre et spontanée du travail étant celle qui doit se substituer à l'organisme privilégié et autoritaire de l'Etat politique, sera, une fois établie, la garantie permanente du maintien de l'organisme économique contre l'organisme politique.

Par conséquent, laissant à la pratique de la Révolution sociale les détails de l'organisation positive, nous entendons organiser et solidariser la résistance sur une large échelle. La grève est pour nous un moyen précieux de lutte, mais nous ne nous faisons aucune illusion sur ses résultats économiques. Nous l'acceptons comme un produit de l'antagonisme entre le travail et le capital, ayant nécessairement pour conséquence de rendre les ouvriers de plus en

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Attitude des Fédérations réunies en Congrès à Saint-Imier, en présence des résolutions du Congrès de la Haye et du Conseil général.

Considérant que l'autonomie et l'indépendance des fédérations et sections ouvrières sont la première condition de l'émancipation des travailleurs ;

Que tout pouvoir législatif et réglementaire accordé aux Congrès serait une négation flagrante de cette autonomie et de cette liberté ;

Le Congrès dénie en principe le droit législatif de tous les Congrès soit généraux ou régionaux, ne leur reconnaissant d'autre mission que celle de mettre en présence les aspirations, besoins et idées du prolétariat des différentes localités ou pays, afin que leur harmonisation et leur unification s'y opèrent autant que possible ; mais dans aucun cas la majorité d'un Congrès quelconque ne pourra imposer ses résolutions à la minorité.

Considérant, d'autre part, que l'institution d'un Conseil général dans l'internationale est, par sa nature même et fatalement, poussée à devenir une violation permanente de cette liberté qui doit être la base fondamentale de notre grande Association ;

Considérant que les actes du Conseil général de Londres qui vient d'être dissous, pendant ces trois dernières années, sont la preuve vivante du vice inhérent à cette institution ;

Que, pour augmenter sa puissance d'abord très minime, il a eu recours aux intrigues, aux mensonges, aux calomnies les plus infâmes pour tenter de salir tous ceux qui ont osé le combattre ;

Que, pour arriver à l'accomplissement final de ses vues, il a préparé de longue main le Congrès de la Haye, dont la majorité, artificiellement organisée, n'a évidemment eu d'autre but que de faire triompher dans l'Internationale la domination d'un parti autoritaire, et que, pour atteindre ce but, elle n'a pas craint de fouler aux pieds toute décence et toute justice ;

Qu'un tel Congrès ne peut pas être l'expression du prolétariat des pays qui s'y sont fait représenter ;

Le Congrès des délégués des Fédérations espagnole, italienne, jurassienne, américaine et française, réuni à Saint-Imier, déclare repousser absolument toutes les résolutions du Congrès de la Haye, ne reconnaissant en aucune façon les pouvoirs du nouveau Conseil général nommé par lui ; et, pour sauvegarder leurs Fédérations respectives contre les prétentions gouvernementales de ce Conseil général, aussi bien que pour sauver et fortifier davantage l'unité de

l'Internationale, les délégués ont jetés les bases d'un projet de pacte de solidarité entre ces Fédérations.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Pacte d'amitié, de solidarité et de défense mutuelle entre les Fédérations libres.

Considérant que la grande unité de l'Internationale est fondée non sur l'organisation artificielle et toujours malfaisante d'un pouvoir centralisateur quelconque, mais sur l'identité réelle des intérêts et des aspirations du prolétariat de tous les pays, d'un côté, et de l'autre sur la fédération spontanée et absolument libre des fédérations et des sections libres de tous les pays ;

Considérant qu'au sein de l'Internationale il y a une tendance, ouvertement manifestée au Congrès de la Haye par le parti autoritaire qui est celui du communisme allemand, à substituer sa domination et le pouvoir de ses chefs au libre développement et à cette organisation spontanée et libre du prolétariat ;

Considérant que la majorité du Congrès de la Haye a cyniquement sacrifié, aux vues ambitieuses de ce parti et des ses chefs, tous les principes de l'Internationale, et que le nouveau Conseil général nommé par elle, et investi de pouvoirs encore plus grands que ceux qu'il avait voulu s'arroger au moyen de la Conférence de Londres, menace de détruire cette unité de l'Internationale par ses attentats contre sa liberté ;

Les délégués des Fédérations et Sections espagnoles, italiennes, jurassiennes, françaises et américaines réunis à ce congrès ont conclu, au nom de ces Fédérations et Sections, et sauf leur acceptation et confirmation définitives, le pacte d'amitié, de solidarité et de défense mutuelle suivant :

1. Les Fédérations et Sections espagnoles, italiennes, françaises, jurassiennes, américaines, et toutes celles qui voudront adhérer à ce pacte, auront entre elles des communications et une correspondance régulière et directe tout à fait indépendantes d'un contrôle gouvernemental quelconque ;
2. Lorsqu'une de ces Fédérations ou Sections se trouvera attaquée dans sa liberté, soit par la majorité d'un Congrès général, soit par le gouvernement ou Conseil général créé par cette majorité, toutes les autres Fédérations et Sections se proclameront absolument solidaires avec elle.

Ils proclament hautement que la conclusion de ce pacte a pour but principal le salut de cette grande unité de l'Internationale, que l'ambition du parti autoritaire a mise en danger.

TROISIÈME RÉOLUTION

Nature de l'action politique du prolétariat.

Considérant :

Que vouloir imposer au prolétariat une ligne de conduite ou un programme politique uniforme, comme la voie unique qui puisse le conduire à son émancipation sociale, est une prétention aussi absurde que réactionnaire ;

Que nul n'a le droit de priver les fédérations et sections autonomes du droit incontestable de déterminer elles-mêmes et suivre la ligne de conduite politique qu'elles croiront la meilleure, et que toute tentative semblable nous conduirait fatalement au plus révoltant dogmatisme ;

Que les aspirations du prolétariat ne peuvent avoir d'autre objet que l'établissement d'une organisation et d'une fédération économiques absolument libres, fondées sur le travail et l'égalité de tous et absolument indépendantes de tout gouvernement politique, et que cette organisation et cette fédération ne peuvent être que le résultat de l'action spontanée du prolétariat lui-même, des corps de métier et des communes autonomes ;

Considérant que toute organisation politique ne peut rien être que l'organisation de la domination au profit d'une classe et au détriment des masses, et que le prolétariat s'il voulait s'emparer du pouvoir, deviendrait lui-même une classe dominante et exploitante ;

Le Congrès réuni à Saint-Imier déclare :

1. Que la destruction de tout pouvoir politique est le premier devoir du prolétariat ;
2. Que toute organisation d'un pouvoir politique soi-disant provisoire et révolutionnaire pour amener cette destruction ne peut être qu'une tromperie de plus et serait aussi dangereuse pour le prolétariat que tous les gouvernements existant aujourd'hui ;
3. Que, repoussant tout compromis pour arriver à l'accomplissement de la Révolution sociale, les prolétaires de tous les pays doivent établir, en dehors de toute politique bourgeoise, la solidarité de l'action révolutionnaire.